

CR du BUREAU du 03 Avril 2017

Présents avec voix délibératives

Claudine JANNIC – Christian COLLET – Nicolas METAYER – Eric BOIVENT

Présents avec voix consultatives

Nadine LE GOFF – Sébastien GILLARD – Monique BECHU – Pierre-François GICQUEL

Excusés

Bruno MARTINEZ – Jean-Claude ALAIN – Xavier BIZOT – Christine JEZEGOU

Début de la séance : 18h15

Basket santé

Présentation par Cathy le HOUEROU et Théo MAZE, dans le cadre de son service civique, du dispositif Basket santé

Promotion d'une action de basket santé en partenariat avec le club « MJC Quintin »

=> Les dispositions financières et le projet et le power point présenté en bureau sont annexés du présent PV (Annexe N°1)

Nb : les frais d'encadrement étant déjà pris en charge par le Comité dans le cadre de la rémunération de C. Le HOUEROU, ce poste doit être valorisé de manière différente. Il paraît également opportun de valoriser l'investissement de la MJC de Quintin et de la commune par le prêt de la salle et du matériel.

Le bureau valide le budget présenté et l'organisation de ce dispositif sur 8 séances à compter du 03 mai 2017.

Statut du Comité

Transmission en amont du Bureau d'une version CD22 basée sur une proposition de la FBBB.

Propositions d'amendement :

- Art 5 – Alinéa 4 : proposition que le titre de membre d'honneur soit décerné par le Comité Directeur aux seules personnes physiques et non

morales comme indiqué dans le projet au motif que les personnes morales sont représentées par des personnes physiques.

- Art 13 – Alinéa 1 : par simplification, proposition de ne conserver que la première phrase : « *Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées* ».
- Art 19 – alinéa 6 : Ordonnance du 23.07.15 : abrogation de l'obligation de tenue d'un registre spécial. Cette fonction n'a donc plus lieu d'être au sein des statuts du Comité Départemental.

Le bureau valide :

Art 7-2- alinéa 7 : L'appel à 2 vérificateurs aux comptes. Le CD 22 ne faisant appel à ce jour qu'à un seul vérificateur aux comptes : Hervé RUAL. Pour rappel, le vérificateur aux comptes doit être licencié du Comité pour pouvoir être désigné.

Art 9 - alinéa 1 et 3 : Le nombre des membres du Comité Directeur établi à 22 membres plus 1 médecin (les membres d'une Comité Directeur devant être à minimum de 15).

Art 9 – alinéa 2 : La notion de proportionnalité du nombre de femmes pour le Comité Directeur est actée au sein des nouveaux statuts. Pour le CD 22, la part féminine représente environ 40% du nombre de licencié total. Le comité Directeur est actuellement représenté par 45% de femmes. En cas de non-respect, les postes restent vacants après chaque AG électorale et peuvent être pourvus aux AG suivantes sans que le mandat n'excède la durée du mandat initial des membres du Bureau.

Art 17 – alinéa 1 : Le nombre des membres du Bureau Directeur est établi à 8 membres (soit 1/3 des membres du Comité Directeur)

Point d'arbitrage ou précisions

- Titre III - Les modalités de désignation des représentants du Comité Départemental à l'AG Fédéral seront définies dans le règlement intérieur et non plus dans les statuts. Ils seront votés en AG.
- Titre V - Statutairement, le Président du CD n'est pas dans l'obligation d'être hors association. De plus, les statuts de la Ligue prévoient que les Présidents de Comité « hors association sportive » ne seraient plus habilités à représenter les associations sportives lors des AG de la Ligue de Bretagne
- Art 7 – 1 – alinéa 2 : l'exercice étant clôturé au 31.03 de l'année N, l'AG doit être organisée dans les 3 mois suivants la clôture des comptes
- Art 10 – alinéa 9 – La présentation des dispositions financières ne peuvent être préparées puis ajustées selon celles de la FFBB et la Ligue. Elles

seront présentées lors du Comité Directeur puis intégrées au Budget prévisionnel voté en AG.

- Art 12 – alinéa 2 – le tiers des membres est nécessaire pour valider les délibérations
- Art 12 – alinéa 5 - Le président de la Ligue sera invité à chaque réunion du Comité Directeur. Il pourra se faire représenter par un membre du Comité Directeur de la Ligue.

Comité Directeur de la Ligue

- L'IRFBB fera l'objet d'une présentation lors de l'AG.

Consultations du Comité Directeur à distance

- Un PV des consultations à distance va faire l'objet d'une transmission aux membres du Comité Directeur.

Règlement Intérieur

Les modifications des statuts entraînent inéluctablement des modifications du règlement intérieur qui devra être proposé par le bureau, adopté par le Comité Directeur et présenté en AG.

- Un groupe de travail ad'hoc animé par le Président du CD et alimenté par le travail de mise en forme d'un stagiaire présent au sein du CD à compter de mi-avril va se mettre en place.
- Un appel à candidature des membres du Comité Directeur va être transmis par le secrétariat du Comité.

Trophée de l'esprit sportif 2017

Validation par le Bureau du changement du règlement et des modalités de transmission

- [Voir Annexe N°2](#)

Commission CDO

- Examen d'arbitrage :
 - 10 à 11 stagiaires se sont inscrits pour valider leur examen
 - Stage arbitre Ligue : 6 arbitres participeront au stage organisé par la Ligue et passeront une partie de leur examen.
 - Pour ceux qui n'ont pas participer au stage et le reste de l'épreuve se déroulera le 22 avril.
 - L'épreuve pratique se déroulera sur les dernières journées de championnat
- Une formation E-marque va être organisée en direction des clubs départementaux lors des derniers WE de championnat.
- La CDO va couvrir l'ensemble des demi-finales de coupe jeunes et seniors. Les stagiaires arbitres seront mobiliser sur les demi-finales de coupe U15 et U17.
- Stage arbitre Ligue : 6 arbitres participeront au stage organisé par la Ligue et passeront une partie de leur examen

Commission Mini-Basket

La fête du Mini-Basket se déroulera comme chaque année le 1^{er} mai sur 3 sites.

- [Voir Annexe N°3](#)

Une réflexion sera menée en 2017/2018 concernant :

- L'étude d'un label départemental "mini basket"
- L'organisation de la fête du "Mini-Basket" au regard des contraintes calendaires et organisationnelles la FFBB n'est pas figée sur une date précise.

Pour rappel, il existe un label École Française de Mini Basket délivré par la FFBB avec le lien ci-dessous :

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/developper/les-labels-federaux#ecole>

Salle et terrains

Nécessité d'actualiser les données.

- E. Boivent se met en en lien avec J.P. VARNIER afin qu'il finalise l'homologation des salles et terrains pour l'AG 2017 en lien avec Annic JEAN - LE LAY
- Demande de LTB Lannion d'homologuer la salle de Cavan

Assemblée Générale

Validation par le Bureau du courrier de candidature à destination de l'ensemble des associations sportives pour organiser et recevoir l'AG 2018 ainsi que les finales jeunes, séniors

« Vœux des associations sportives »

Les vœux qui impactent le règlement ne sont pas recevables. En outre, les « vœux » des saisons précédents concernaient principalement des aspects sportifs. En conséquence, le bureau modifie l'intitulé du courrier transmis à l'ensemble des associations sportives « Informations et questions diverses ». Les éléments rapportés pourront alors être abordés au terme de l'AG.

Validation par le bureau des modifications apportées au présent document

Elections

- Appel à candidature pour compléter les 3 postes à pourvoir, actuellement vacants
- Réponse attendue pour le 04 mai 2017.

Validation par le Bureau du courrier transmis à l'ensemble des associations sportives

Finales de coupes départementales

- Finales jeunes (U15F et U15M – U17F et U17M)
 - Samedi après-midi à compter de 13h30 avec finales U17M à 19H30
- Finales séniors
 - Dimanche après-midi à compter de 14h30 pour la finale féminine et 17h00 pour la finale masculine

L'ensemble des finales seront couvertes par la CDO

Le chronomètre et la feuille de marque seront assurés par chacune des équipes finalistes

Gestion RH

- 3 Cv ont été étudiés et trois candidates ont été reçues afin de pallier au remplacement de D. LE TURDU à compter de mi-avril

Validation par le Bureau que le Président puisse prendre attache auprès de 3 entreprises intérimaires

- Précisions relatives aux nouvelles missions de F. LEBAILLIF dans le cadre de la proposition d'augmentation de son temps de travail par un avenant à son contrat de travail avec son accord
 - Préparation de l'AG avec le soutien d'un stagiaire
 - Préparation de la Commission Sportive

Le Président doit revenir vers F. LEBAILLIF afin de transmettre ces précisions et prendre acte de sa demande ou non d'augmenter son temps de travail jusqu'à la fermeture annuelle du Comité pour les congés.

La saisie comptable sera assurée par la personne recrutée ainsi que le traitement des autres tâches administratives.

Gestion de l'E-marque au CD

Validation par le Bureau pour que le club recevant transmette les feuilles E-marque sous PDF.

Courrier des Associations Sportives

ASPTT Saint-Brieuc

- Demande de l'ASPTT de faire évoluer l'équipe sénior féminine actuellement en D3SEF en D1SEF pour la saison 2017-2018

Validation par le Bureau de faire évoluer l'équipe féminine actuellement en championnat DSE3F au sein du championnat D1SEF pour la saison 2017-2018

Il est important de préciser que cette décision revêt un caractère exceptionnel et dérogatoire au règlement fédéral. Elle a été prise, certes dans l'intérêt de l'ASPTT, mais également dans l'intérêt du championnat D1SEF qui ne compte

cette saison que 9 équipes avec des équipes féminines qui peuvent être plus de 4 semaines sans jouer.

ABC Guingamp

- Demande d'annulation de la pénalité sportive et financière

Maintien des pénalités – pas de demande recours adressé après le PV n° 15

BC Broons

- Demande d'annulation des pénalités sportives

Annulation de la pénalité financière au regard des éléments apportés.

HDG Pluduno

- Demande d'annulation de la pénalité financière

Maintien de la pénalité financière au motif que les demandes écrites n'ont pas été transmises

BB Landehen

- Demande d'annulation de la pénalité financière

Maintien de la pénalité financière au motif que les demandes écrites n'ont pas été transmises avec des horaires adaptés aux championnats « jeune »

Informations diverses

- Challenge benjamin Ligue : Tom KERRIEN – Elan basket – 1^{er} du challenge Benjamin
- Hugo DERIAUX-NASSET intégrera le Pôle Espoir la saison prochaine

Calendrier

- Bureau Directeur : **Mardi 16 mai 2017– 18h00** – Comité Départemental
- Comité Directeur : **Samedi 29 avril 2017 – 9h30** – Comité Départemental
- Assemblée générale : **Dimanche 04 juin 2017–** Accueil à partir de 9h00 – Lannion
- Finales de coupe

- Finales de coupe Jeunes : **Samedi 03 juin 2017 – Lannion – A partir de 13h30**
- Finales de coupe Séniors : **Dimanche 04 juin 2017– Lannion – 14h30 et 17h00**

Fin de la séance : 21h30

Président du CD22





Christian COLLET

Secrétaire de Séance



Éric BOIVENT

	<p>Annexe 01 PV N°10 Bureau comité directeur</p>	
---	--	---

Comité Départemental	BASKET BALL
-----------------------------	--------------------

Nature de l'action	BASKET SANTE DECOUVERTE	Dates	du 03/05/2017 au 28/06/2017
		Lieu	QUINTIN
		Responsable	CATHY LE HOUEROU

Encadrement		
Nom -Prénom	Qualification	Nombre de soirées
LE HOUEROU CATHY	Animateur Basket Santé	8
MAZE THEO	Service Civique	8

Financement			
Dépenses		Recettes	
Transport	150	Participation Praticants	0
Encadrement (hors SC)	900	Participation Comité	1270
Matériel pédagogique	220	Participation Club*	0
		Aide CNDS*	0
		Aide Conseil Départemental*	0
Total	1270	Total	1270

Power Point Basket Santé :



[Financement 1.0.pdf](#)



FICHE ACTION



<p>AXE DE PROGRES – Promotion des actions « Basket Santé » de la FFBB</p> <p>Nature de l'action – Animations de terrain en milieu rural</p>	<p>TITRE DE L'OPERATION « BASKET SANTE DECOUVERTE »</p>					
<p>Responsables de l'action</p> <p>-Elu CD22 / Président Nouvelles Pratiques : Xavier BIZOT -Salariée CD22 / CTF22 : Cathy LE HOUEROU</p>	<p>Les tâches à effectuer</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier la population -Identifier les pathologies le cas échéant -trouver le gymnase à proximité -rencontrer le club affilié FFBB partenaire/support -identifier la nature du Label à demander -faire la promotion de l'action auprès du public -acheter du matériel adapté -communiquer <p>-remplir le dossier de labellisation : <i>présentation de la structure</i> <i>description de l'action</i> <i>public (sexe et tranche d'âge)</i> <i>inscriptions (modalités, dates, heures, lieux, coûts, origine de la démarche)</i> <i>assurance responsabilité civile de l'organisateur</i> <i>engagement écrit de la présence d'une couverture médicale (Dispositif Prévisionnel de Secours)</i></p>					
<p>Equipe d'animation</p> <p>CTF22 : Cathy LE HOUEROU Service civique CD22BB : Théo MAZE</p>	<p>Les moyens nécessaires</p>					
<p>Le contexte</p> <p>2012 : Santé, cause nationale (MJS-MS-CNOSF) 2015 : validation vers les fédérations</p> <p>« La FFBB est la seule structure officielle reconnue par le Ministère des Sports pour développer, organiser, gérer le Basket Santé en France. La FFBB est garant de la forme, du contenu et de l'esprit dans lequel ces initiatives sont déployées. Les labellisations sont obligatoires et délivrées par la FFBB. Elles constituent le minimum indispensable à l'organisation devant être respectées par chaque organisateur. Seules les associations affiliées à la FFBB peuvent demander un label et prétendre à mettre en place des actions sous le terme de Basket Santé. »</p>	<p>humains</p> <p>-1 Animateur Basket Santé pour l'accueil de public niveau 2 - niveau 3 dans le cadre d'un label Résolutions (CTF22 / nov 2016)</p> <p>-1 Animateur CD22</p> <p>Taux d'encadrement : Niv. 3 : 1 pour 16 Niv. 2 : 1 pour 10</p>	<p>matériels</p> <p>-1 gymnase MJC Quintin : 8 paniers réglables de 2.60m à 3.05m, 2 paniers baby (type Little Tikes)</p> <p>-petit matériel pédagogique MJC Quintin : cerceaux, plots, jalons, chasubles ... CD22 : 1 trousse de secours 7 échelles de rythme 4 gallettes proprioceptives 4 mini hoies lattes et pastilles, boîtes de tennis, cerceaux chasubles</p>	<p>financiers</p> <p>budget prévisionnel en annexe</p> <p>-frais de déplacements CTF</p> <p>-achat de matériel adapté CD22 : ballons : 5 « soft sécurité », 5 d'initiation, 5 en mousse HD 3 fitballs (3 diamètres) 1 set de 20 plots multimarker extra-souples 12 cônes extra-souples de 18 cm</p>			
<p>Les objectifs</p> <p>« Le concept de Basket santé est basé sur la prise ou la reprise de conscience de son corps, de rencontres humaines, du maintien et/ou de l'augmentation des capacités dans un sport collectif aménagé. Il est conduit à visée de santé exclusivement. »</p> <p>« Objectif préventif : toutes actions Basket Santé qui visent à prévenir d'une évolution néfaste de l'état des pratiquants. »</p> <p>en prenant en compte l'UNICITE de la personne.</p>	<p>Le calendrier de l'opération</p> <p>-lundi 3 avril 2017 : présentation du projet au Bureau Directeur du CD22</p> <p>>si validation par le Bureau Directeur à 1 mois (au plus tard) du début de l'action -mercredi 5 avril 2017 : contact téléphonique avec la FFBB + envoi par mail du dossier Label « Basket Santé Découverte » à la FFBB, avec copie à la Ligue de Bretagne</p> <p>>si validation par la FFBB -suivi du cahier des charges FFBB -mercredi 3 mai 2017 : début des animations de terrain Animations : Dates : mercredis 3, 10, 17, 24 et 31 mai + 7, 14 et 28 juin Horaires : 20h-21h30 Lieu : salle du Vau du Gouët à Quintin -avant, pendant, après l'action : transmission des fiches de suivi à la FFBB</p>					
	<p>L'évaluation de l'opération</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th data-bbox="708 1742 1086 1771">critères qualitatifs</th> <th data-bbox="1086 1742 1458 1771">critères quantitatifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="708 1771 1086 1888"> <p>-Fiche de suivi FFBB</p> <p>-Accueil d'un public de niveau 2 (démarche de demande de labellisation Basket Résolutions la saison prochaine pour le CD22)</p> </td> <td data-bbox="1086 1771 1458 1888"> <p>-Fidélisation des pratiquants BS</p> <p>-Augmentation du nombre de pratiquants BS</p> </td> </tr> </tbody> </table>		critères qualitatifs	critères quantitatifs	<p>-Fiche de suivi FFBB</p> <p>-Accueil d'un public de niveau 2 (démarche de demande de labellisation Basket Résolutions la saison prochaine pour le CD22)</p>	<p>-Fidélisation des pratiquants BS</p> <p>-Augmentation du nombre de pratiquants BS</p>
critères qualitatifs	critères quantitatifs					
<p>-Fiche de suivi FFBB</p> <p>-Accueil d'un public de niveau 2 (démarche de demande de labellisation Basket Résolutions la saison prochaine pour le CD22)</p>	<p>-Fidélisation des pratiquants BS</p> <p>-Augmentation du nombre de pratiquants BS</p>					

	<p>Annexe 02 PV N°10</p> <p>Bureau comité directeur</p>	
---	---	---

	<h2>TROPHEE de l'ESPRIT SPORTIF</h2> <p>Définition de l'Esprit Sportif</p> <p><i>"Pratique du sport dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire. Comportement loyal et élégant dans une compétition. Ne pas oublier l'accueil avant, pendant et après la rencontre, ainsi que l'esprit sportif du public."</i></p> <p>Saison 2016/2017</p>
---	--

Article 1 :

Un Trophée dit de « **L'ESPRIT SPORTIF** » est mis en jeu chaque année et récompensé par une banderole

Article 2 :

En complément du Trophée, un Challenge doté d'une Coupe récompensera un club dans chacun des championnats suivants :

- SENIORS
- JEUNES U13 à U17 inclus.
- MINI-BASKET U9 à U11 inclus.

Article 3 :

Seuls les clubs ayant renvoyé leurs bulletins de vote pourront figurer au palmarès, et ce, dans chaque catégorie.

Pour prétendre au TROPHEE, le club devra présenter au minimum 1 équipe dans chaque challenge (SENIORS, JEUNES, MINI-BASKET).

Article 4 :

La désignation des lauréats des Challenges se fera par le vote des clubs et des officiels (pour le vote « Seniors » uniquement).

Article 5 :

Chaque **équipe** engagée en championnat recevra 1 bulletin de vote et pourra attribuer 3 points, 2 points, ou 1 point aux équipes dont l'esprit sportif mérite d'être récompensé.

Ces bulletins seront codifiés et valables uniquement dans une catégorie définie.

Chaque officiel recevra 1 bulletin qui sera valable uniquement pour les équipes disputant les championnats seniors départementaux à désignations.

Article 6 :

Chaque club devra adresser au Comité **au plus tard le 24 AVRIL 2017** les bulletins de vote dûment complétés.

Les bulletins reçus après cette date ne pourront pas être pris en compte.

Article 7 :

- ✓ Un Palmarès sera établi dans chaque catégorie et communiqué à tous les clubs.
- ✓ Pour **chaque challenge** (SENIORS, JEUNES, MINI-BASKET) un classement sera effectué, en tenant compte du nombre d'équipes engagées par club.
- ✓ Pour chaque challenge le Comité se réserve le droit de ne pas désigner de vainqueur si le nombre de votants est inférieur à 50%.

Article 9 :

Le Président du Comité, les Présidents des Commissions Sportive, CDO, Mini-Basket et Discipline disposeront chacun, dans leur domaine de compétence, d'un droit de véto.

Article 10 :

Le dépouillement sera effectué par la Commission Sportive (2 membres minimum).

Article 11 :

Le club lauréat du TROPHEE de l'ESPRIT SPORTIF sera désigné par le Comité Directeur sur proposition(s) de la Commission Sportive.



Annexe 03 PV N°10
Bureau comité directeur



<i>U7</i> <i>Ploufragan</i>	9h15-9h45 Accueil	10h-12h Ateliers et matches	12h-12h30 Clôture et remise des dotations		
<i>U9</i> <i>Trégueux</i>	9h15-9h45 Accueil	10h-12h30 Tirs et matches en 3x3	12h30-13h30 Pause	13h30-15h30 Tirs et matches en 3x3	15h30-16h Clôture et remise des dotations
<i>U11</i> <i>Yffiniac</i>	9h15-9h45 Accueil	10h-12h30 Matches en 3x3 ou 4x4 Challenge U11 JAP	12h30-13h30 Pause	13h30-16h Matches en 3x3 ou 4x4 Challenge U11 JAP	16h-16h30 Clôture et remise des dotations